

Avis du Comité Régional de l'Énergie Grand Est relatif à la proposition régionale de déclinaison des objectifs nationaux de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

Réunion du 7 juillet 2026

PREAMBULE

Face à l'urgence climatique et la nécessité d'indépendance géostratégique, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) projette la France vers une production énergétique indépendante et performante.

Adoptée par décret le 13 février 2026, la PPE 3 fixe des objectifs ambitieux pour transformer notre modèle énergétique. Ces orientations répondent à un double défi : réduire notre dépendance aux énergies fossiles (qui représentent encore 60 % de notre consommation) et accélérer la transition vers une énergie souveraine, décarbonée, et à coûts maîtrisés.

Les orientations nationales

La PPE 3 vise notamment à :

- Décarboner massivement notre mix énergétique : 60 % d'énergie décarbonée dès 2030, puis 70 % en 2035 ;
- Augmenter de plus de 50 % la production d'électricité décarbonée d'ici 2035, en misant sur toutes les filières disponibles ;
- Accompagner l'électrification croissante des usages (industries, transport, bâtiments, numériques) qui entraînera une hausse de la demande en électricité ;
- Relancer le nucléaire : prolonger la durée de vie des réacteurs existants de 50 à 60 ans, et construire 6 nouveaux réacteurs ;
- Donner un cadre aux prochains appels d'offres nationaux et aux tarifs d'achat fixés par l'État.

Le Grand Est, un territoire clé de la transition énergétique

Notre région joue un rôle majeur dans la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) : elle assure à elle seule 13 % de la production nationale, couvrant ainsi plus de la moitié de ses besoins en électricité. Grâce à la diversité de ses ressources (éolien, solaire, biomasse, hydroélectricité, etc...), le Grand Est dispose d'un mix énergétique équilibré, en forte croissance depuis 10 ans.

Le présent avis propose une déclinaison régionale des objectifs nationaux de la PPE 3. A noter toutefois que les filières nucléaire, biocarburants et hydrogène font l'objet de stratégies nationales dédiées et les objectifs nationaux fixés dans la PPE 3 pour ces filières ne sont pas à décliner par région. Celles-ci présentent toutefois des enjeux importants en Grand Est et des politiques régionales volontaristes sont mises en œuvre pour les accompagner : feuille de route régionale en cours de définition pour le nucléaire, contrat de filière pour les biocarburants, stratégie régionale pour l'hydrogène.

Une démarche collaborative et adaptée au territoire

L'État et la Région Grand Est ont co-construit une méthodologie de travail, soumise à une concertation élargie dès mi-2025, au-delà du seul comité régional de l'énergie (CRE). Cette approche a permis de définir des objectifs régionalisés pour chaque filière d'énergie renouvelable, tenant compte des objectifs nationaux, des

tendances et du potentiel de développement des projets EnR&R, des contraintes sur les ressources, des enjeux d'intégration territoriale, et du travail technique engagé avec les membres et partenaires du CRE.

Ce travail s'est aussi appuyé sur la cartographie des zones d'accélération des EnR (ZAER), zones identifiées par les collectivités comme les plus propices à l'implantation de projets, notamment en termes d'acceptabilité. Il faut néanmoins rappeler que dans ces zones comme ailleurs, les projets sont pleinement soumis à la réglementation et ne bénéficient pas de dispense.

Cet exercice de déclinaison territoriale de la PPE 3 permettra également d'actualiser les projections du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en 2020, afin d'y prendre en compte les évolutions récentes et d'y garantir une stratégie ambitieuse, durable et ancrée dans les réalités du territoire. Le SRADDET sera ainsi mis en compatibilité avec les objectifs régionaux tels qu'ils seront établis par décret.

Une trajectoire ambitieuse et durable

Développer les filières EnR nécessite de concilier les enjeux environnementaux (énergie, eau, biodiversité et paysages), énergétiques, agricoles et socio-économiques (appropriation par le territoire, retombées économiques pour les acteurs et les territoires, emplois locaux). Les projets doivent intégrer, de leur conception à leur démantèlement, le respect des usages, de la valeur écologique et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère. En parallèle, pour déployer massivement des projets d'EnR, travailler à leur acceptabilité locale est indispensable, ce qui implique des orientations régionales sans équivoque en faveur d'EnR respectueuses de ces enjeux.

Des retombées économiques majeures pour les territoires

Le développement des énergies renouvelables génère des retombées économiques significatives pour le Grand Est. En 2024, ce secteur a permis de dégager 135 millions d'euros de recettes fiscales annuelles en Grand Est ¹ pour les collectivités, dont 85 % pour les communes et intercommunalités. Les petites collectivités rurales, en particulier, en sont les premières bénéficiaires.

La mise en œuvre de la PPE 3 entraînera, dès 2030, un surcroît de plus de 120 000 emplois au niveau national.

Vu le code de l'énergie notamment l'article L. 141-5-2 définissant les missions du comité régional de l'énergie, Vue la demande du ministre en charge de l'énergie du 9 juin 2026 demandant aux CRE d'élaborer une proposition d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables de la région,

LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE GRAND EST

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la note méthodologique exposant les propositions d'objectifs renouvelables régionalisés soumises à la concertation des membres du CRE et de ses partenaires du 30 avril 2026 au 31 mai 2026, et ayant fait l'objet d'un webinaire de présentation le 6 mai 2026,

PREND ACTE du bilan de la concertation réalisée, figurant en annexe :

- La consultation a permis de recueillir six contributions, toutes issues du collège des acteurs de l'énergie, portant essentiellement sur :

¹Etude « Energies renouvelables : quelles retombées fiscales pour les territoires en 2024 ? », Syndicat des énergies renouvelables et Columbus Consulting, 2026.

- le besoin de cohérence des propositions d'objectifs pour les EnR électriques avec le cadrage national fixé pour la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENR),
- la proposition de réhausser les objectifs éolien, photovoltaïque et biogaz au regard des projets en stock, des demandes de raccordement, de la dynamique régionale et du potentiel de développement en région,
- la demande de prise en compte de certains gisements potentiels complémentaire pour la biomasse solide.
- Des éléments de réponses, complémentaires à ceux de la note méthodologique, ont été apportés dans le bilan en annexe pour chacune des filières, afin d'explicitier la cohérence des propositions d'objectifs avec les potentiels et dynamiques de développement observés.
- Compte tenu de ces éléments et de la diversité des expressions de l'ensemble des membres du CRE recueillis durant les travaux préparatoires engagés depuis 2024, il est proposé de ne pas modifier les objectifs qui avaient été proposés à la concertation.

SOULIGNE QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DOIT SE FAIRE DE MANIÈRE AMBITIEUSE, DURABLE ET MAÎTRISÉE ET DOIT REPOSER SUR UNE CONCILIATION DE L'ENSEMBLE DES ENJEUX :

- **Usages et fonctionnalités** : respect de la biodiversité, des milieux forestiers et agricoles, ainsi que de la qualité paysagère et patrimoniale,
- **Maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles**, notamment l'eau, les ressources forestières, agricoles et foncières,
- **Acceptabilité sociale** : renforcement de la concertation avec les collectivités et les citoyens,
- **Souveraineté et économie** : soutien à l'innovation, structuration de filières industrielles nationales, développement d'une offre de formation locale dédiée aux métiers de la transition énergétique et retombées économiques pour les territoires.

DEMANDE AUX CO-PRÉSIDENTS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE GRAND EST DE TRANSMETTRE AU MINISTRE EN CHARGE DE L'ÉNERGIE LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS RÉGIONAUX SUIVANTES,

Les objectifs régionaux sont proposés dans le tableau ci-après :

Objectifs PPE-3 EnR&R	Unité	Réel 2024	2030	2035 bas	2035 haut	Commentaires
Energies renouvelables thermiques et de récupération						
Consommation finale d'énergie issue de biomasse solide ou de la part EnR des déchets (hors électricité) <i>(Appareils domestiques, chaufferies collectives ou industrielles, cogénération biomasse et unité de valorisation énergétique, ...)</i>	TWh	16,8	19,2	12,4	18,7	Des incertitudes subsistent sur la disponibilité de la ressource régionale en particulier en bois énergie, et les inquiétudes sur les impacts du changement climatique invitent à une grande prudence.
Production de chaleur renouvelable issue de pompes à chaleurs <i>(hors pompe à chaleur géothermiques)</i>	TWh	4,7	7,4	10,3	12,3	Le potentiel important avec une dynamique de croissance rapide permet de fixer des objectifs régionaux cohérents avec les objectifs nationaux.
Production de chaleur renouvelable issue de géothermie de surface <i>(pompe à chaleur géothermique)</i>	TWh	0,5	0,9	1,2	1,4	Le potentiel est important et encore insuffisamment exploité. Les objectifs sont cohérents avec les dynamiques observées avec un point d'attention sur la maîtrise des risques pour la géothermie profonde.
Production de chaleur renouvelable issue de géothermie profonde	TWh	0,2	0,6	0,8	1	
Production de chaleur issue de solaire thermique <i>(Installations individuelles ou collectives pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude sanitaire, grandes installations solaire thermique pour des réseaux de chaleur urbains et des sites industriels notamment)</i>	TWh	0,14	0,5	0,8	1	Le potentiel est important et encore trop peu exploité, l'objectif proposé est donc volontariste par rapport à la dynamique observée.
Livraison de chaleur totale par les réseaux urbains	TWh	2,8 (2023)	4,9	6,4	9	Les objectifs proposés ont été estimés en fonction du potentiel de projets en stock et à l'étude et des dynamiques régionales.
Dont livraison de chaleur EnR&R par les réseaux urbains	TWh	2	3,7	5,1	7,2	
Livraison de froid des réseaux	TWh	0.01	0.1	0,13	0,19	
Récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux urbains <i>(sites industriels, data centers, eaux usées, part non EnR de la chaleur issue des UVE et des sites de traitement d'autres déchets, etc.)</i>	TWh	0,7	1,3	2,3	3,1	

Objectifs PPE-3 EnR&R	Unité	Réel 2024	2030	2035 bas	2035 haut	Commentaires	
Production de chaleur issue de combustibles solides de récupération (EnR et non EnR)	TWh	0	2,1	2,1	2,3		
Energies renouvelables électriques							
Éolien terrestre	MW TWh	4 952 9,1	6 300 13,8	7 000 15,4	7 800 17	Le large potentiel, basé sur des projets déjà en instruction, des modifications technologiques permettant une augmentation de puissance par mâts et la montée en puissance du repowering, est à modérer au regard notamment des enjeux de paysages, biodiversité et raccordement au réseau électrique.	
Photovoltaïque (<i>en tenant compte des typologies d'installations – en toitures, en ombrières, au sol</i>)	MWc TWh	1 910 1,6	4 300 5,3	5 200 6,4	7 300 9	Le potentiel est important en toiture, en ombrières, sur terrains dégradés et en agrivoltaïsme, avec une volonté forte des collectivités de fixer des objectifs ambitieux, traduite dans les zones d'accélération.	
Hydroélectricité – installations hors STEP	MW	1 503	1 503	1 510	1578	Le potentiel est surtout basé sur l'optimisation des installations existantes, qui compensera la baisse de production liée aux impacts prévisibles du changement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau. Un projet de grande puissance de STEP est en cours	
Hydroélectricité - STEP	MW	800	800	855	899		
Biométhane							
Injection de biométhane	TWh PCS	2,6	4	5,3	7,3	Le potentiel de développement existe et présente de nombreux intérêts complémentaires à la production d'énergie, mais l'objectif doit rester soutenable compte tenu des différents enjeux (acceptabilité des projets, respect de la hiérarchie des usages, épandage des digestats).	